



PAR FRANÇOIS ÉCALLE, ancien
rapporteur général de la Cour des
comptes, président de Fipeco

LA LEÇON D'ÉCO

«Non, la France n'est pas un pays inégalitaire»

La réduction des disparités sociales est l'une des principales revendications des Gilets jaunes. Pourtant, la France est plutôt un pays modèle en la matière.

On ne compte plus les indicateurs de la répartition des revenus et de l'ampleur des inégalités. Une méthode fréquemment utilisée pour mesurer ces dernières consiste à classer les ménages par quantiles (déciles, centiles...) de revenus croissants et à mesurer l'écart entre les revenus moyens ou médians des quantiles extrêmes (le premier et le dernier décile, par exemple) ou de les rapporter au revenu moyen ou médian de l'ensemble de la population. Selon le critère retenu, les conclusions peuvent être différentes.

Il existe heureusement un indicateur synthétique de mesure des inégalités, le «coefficient de Gini». Si sa construction est difficile à expliquer brièvement, il fait autorité parmi les spécialistes mondiaux du sujet et son niveau dans la plupart des pays est régulièrement estimé par l'OCDE. Il permet aussi de mesurer précisément l'ampleur de la redistribution. Il vaut zéro quand tous les revenus sont identiques et 100 quand une seule personne dispose de la totalité des revenus. Plus il est faible, plus un pays est égalitaire.

Le coefficient de Gini des revenus après impôts et prestations sociales en espèces vaut 29,1 en France, pour une moyenne de 30,8 dans l'Union européenne en 2016. Parmi les grands pays européens comparables (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas et Suède), seuls deux ont un coefficient plus faible : les Pays-Bas (28,5) et la Suède (28,2). Celui du Royaume-Uni vaut 35,1 et celui de l'Espagne 34,1. La France n'est donc pas un pays inégalitaire.

Le coefficient avant redistribution de la France (51,6) est, en revanche, parmi les plus élevés, étant

seulement dépassé de peu par ceux de l'Italie et de l'Espagne. Le taux de chômage explique pour une bonne part le classement des pays au regard de ces inégalités avant redistribution.

S'agissant de l'ampleur de la redistribution, qui est mesurée par l'écart entre les coefficients de Gini avant et après redistribution, la France n'est dépassée que par la Belgique. La redistribution est bien moins importante en Suède et aux Pays-Bas, mais les inégalités avant celle-ci y sont beaucoup plus faibles, elle est donc moins nécessaire.

CETTE REDISTRIBUTION est opérée en France par les prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu, surtout), à hauteur de 35%, et par les prestations sociales en espèces (minima sociaux, prestations familiales et allocations logement, notamment), à hauteur de 65%. Le niveau de vie des ménages du premier décile, avant redistribution par les impôts et prestations, passe ainsi en moyenne de 3 260 euros par an et unité de consommation (indicateur de la taille du ménage) à 10 020 euros après redistribution ; celui des ménages du dixième décile passe de 73 160 euros par an à 56 430 euros.

Ces statistiques publiées chaque année ne tiennent pas compte de la redistribution opérée par les services publics, accessibles à tous mais financés par des impôts globalement progressifs. Les quelques études disponibles montrent que la redistribution réalisée par les services de santé et d'éducation est aussi importante en France que la redistribution monétaire mesurée par les indicateurs précédents et plus forte que dans les autres pays européens.

On peut enfin s'intéresser au taux de pauvreté : parmi les mêmes pays, seul celui des Pays-Bas est plus faible que celui de la France (13,6%). ■

* Site d'information sur les finances publiques (fipeco.fr).